

Objet : Délégation de signature pour l'accomplissement d'actes de gestion et l'encadrement des personnels du service des achats.

DECISION N° 2023-83

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 et D.6143-34 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 30 juin 2023, portant nomination de Monsieur Christophe ROBERT en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Cholet à compter du 1^{er} août 2023 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 17 décembre 2020 portant nomination de M. Emmanuel GUIVARC'H en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier de Cholet ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée n° 2020-382 du 06 avril 2020 portant recrutement de M^{me} Angélique FLIPPOT en qualité d'attachée principale d'administration hospitalière ;

Vu la décision du directeur n° 19-472-1 du 4 avril 2019 portant nomination de M^{me} Véronique CHAUVET en qualité d'adjointe des cadres hospitaliers,

LE DIRECTEUR DECIDE

Article 1^{er} : M. Emmanuel GUIVARC'H, directeur adjoint chargé des achats de la logistique et de la communication, a délégation permanente pour accomplir les actes de gestion relevant de son champ de compétences défini dans l'organisation de l'équipe de direction et les attributions de ses membres et assurer l'encadrement des personnels de la direction des affaires économiques et logistiques, notamment pour signer les tableaux de service et les fiches d'absence pour congés annuels et repos au titre de la réduction du temps de travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel GUIVARC'H, M^{me} Angélique FLIPPOT attachée principale d'administration hospitalière, a délégation pour accomplir les actes de gestion, incluant la signature des bons de commande, et pour assurer l'encadrement des personnels du service des achats et des ambulanciers, notamment pour signer les tableaux de service et les fiches d'absence pour congés annuels et repos au titre de la réduction du temps de travail.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel GUIVARC'H et de M^{me} Angélique FLIPPOT, M^{me} Véronique CHAUVET, adjointe des cadres hospitaliers, a délégation pour signer les bons de commande et pour assurer l'encadrement des personnels du service des achats et des ambulanciers, notamment pour signer les tableaux de service et les fiches d'absence pour congés annuels et repos au titre de la réduction du temps de travail.

Article 4 : La présente décision, qui abroge la décision n° 2023-47 du 1^{er} mars 2023, prend effet à compter du 1^{er} août 2023.

Le Directeur,


Christophe ROBERT

M. Emmanuel GUIVARC'H :

M^{me} Angélique FLIPPOT :

M^{me} Véronique CHAUVET :

